

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-589/PR/MB portant annulation de l'arrêté n° 2012-0666/PR/MEFIP.

n° 2014-589/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
16 septembre 2014

Numéro JO
n° 18 du 30/09/2014

Date du numéro
30 septembre 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est annulé l'arrête n°2012-0666/PR/MEFIP portant affectation au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle une parcelle de terrain, d'une superficie de 1258m2 sise au Lotissement du Héron.

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH